

Rapport d'activité 2016

Dates : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Rappel des objectifs :

Prendre en charge et accompagner vers l'insertion des personnes démunies, isolées, sortant d'incarcération ou en placement à l'extérieur.

Offrir des alternatives à l'incarcération.

Eviter la sortie sèche.

Prévenir l'exclusion et la récidive.

Prestations offertes :

ALERPI propose un hébergement temporaire de 6 mois dans des studios indépendants et une aide à l'insertion pour des personnes isolées, démunies sortant d'incarcération ou bénéficiant d'une alternative à l'incarcération en placement extérieur.

10 studios sont désormais aménagés dans 2 bâtiments du centre-ville de Metz.

Un troisième bâtiment rassemble les salles d'accueil, de réunion et d'activités, une cuisine collective.

Une permanence 24 heures sur 24, toute au long de l'année est assurée par une équipe de bénévoles, qui garantit une écoute permanente, non professionnelle, diversifiée.

L'accompagnement social vers l'insertion est pris en charge par une éducatrice spécialisée, expérimentée, entourée de l'équipe du bureau de l'association. Cet accompagnement, réalisé par la collaboration avec des partenaires extérieurs est essentiellement organisé autour de 3 axes : l'accompagnement dans les soins psychologiques, psychiatriques et d'addictologie, l'accompagnement vers la formation et l'insertion professionnelle, l'accompagnement vers le logement.

En 2016, en partie grâce au travail d'une stagiaire, mais aussi l'investissement de bénévoles nous avons multiplié les activités sportives, les visites culturelles, les sorties pour assister à des spectacles.

ALERPI assure également, de façon de plus en plus instituée une mission de suivi, au-delà de leur réinsertion, des anciens résidents. Ce suivi peut prendre plusieurs formes : les portes d'ALERPI leur restent ouvertes, pour les écouter, les assister éventuellement dans leurs démarches, mais aussi pour qu'ils puissent bénéficier de moments conviviaux. (repas, activités sportives et culturelles.)

Données chiffrées en 2016:

Taux d'occupation des studios : 7,6 personnes en moyenne sur l'année.

Ce taux a fortement augmenté en raison de l'ouverture, sur l'année entière, de deux nouveaux studios. Il pourrait s'accroître encore si nous obtenons les crédits qui nous permettront d'ouvrir un 11ème studio, dit polyvalent et de transit qui fluidifiera les sorties et les entrées dans le dispositif.

Demands d'hébergements reçues : 78 demandes (contre 72 en 2015)

Ces demandes nous parviennent essentiellement par courrier. L'information des détenus est donnée par les conseillers du SPIP, les aumôneries de prison et par le bouche à oreille. Le traitement de ces demandes est en lui-même une tâche vorace en temps par le travail de liaison avec les partenaires, les entretiens avec les postulants. Il est assuré par le travailleur social et des membres du bureau.

Entretiens préalables à l'hébergement : Etant donné le changement de travailleur social en cours d'année, cette donnée est manquante pour 2016. En 2016 nous nous sommes déplacés notamment à Ecrouves et Saint-Mihiel pour y rencontrer des postulants, des CPIP et un magistrat.

Provenance des demandes : CD Saint-Mihiel : 18 % ; MA Metz 43 % ; les autres demandes se répartissent sur tous les autres établissements lorrains et alsaciens.

Personnes hébergées : 22 (21 en 2015), toutes masculines. Une femme sortante de la prison de Metz devait être admise, la place réservée mais, à sa sortie de prison, elle a été expulsée vers son pays (Lituanie) sans que nous ne soyons prévenus.

Age des personnes hébergées : 3 de moins de 25 ans, 3 de 26 à 35 ans, 11 de 36 à 45 ans, 5 de 46 à 55 ans. La moyenne d'âge est de 42 ans.

Provenance des hébergés : 9 sont mosellans , 3 meurthe-et-mosellans , 2 vosgiens, 2 provenant du Maine et Loire, 2 du Nord, 1 du Doubs, 1 des Deux-Sèvres, 1 de Suisse et 1 de Belgique !

Il faut noter que 14 personnes hébergées étaient SDF avant leur incarcération

Statut Judiciaire des personnes Hébergées : (au début de leur prise en charge) 15 sont en placement extérieur, 1 placé sous surveillance électronique et 6 libres.

Durées de séjour à ALERPI : 3 moins de 1 mois, 3 de 1 à 6 mois, 7 six mois, 9 de + de 6 mois

Les séjours de moins d'un mois sont toujours des échecs (retours en prison, évasion)

Accompagnement dans les soins psychologiques et psychiatriques : 8 personnes hébergées sont suivies dans ce domaine. Cet accompagnement est essentiellement un travail de coordination et de liaison avec nos partenaires des CMP, des CSAPA (Baudelaire), et des indépendants.

Accompagnement dans les soins en addictologie : 14 personnes

Accompagnement vers le logement : seule 1 personne a été suivie par le CLAJ, pour toutes les autres l'accompagnement vers le logement a été assuré par ALERPI

Résultats en termes d'accès au logement : 12 accès à un logement indépendant, 1 en foyer logement, 5 hébergés chez des tiers (presque toujours en famille, 1 logée à l'AFPA, 2 réincarcérations. Et une évasion !

Résultats en termes d'insertion professionnelle : 1 cdi, 2 cdd en intérim, 8 cdd en insertion, 5 en formation professionnelle, 1 reconnaissance TH, 5 restent sans activité.

Nous pouvons donc considérer qu'en 2016, 19 résidents sur 22 sont sortis positivement d'ALERPI !

